

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles (BF 28 août 2021)



sommaire

- a) **Point Général**
- b) **Comité Territorial Iles du Nord**
- c) **Conciliations et contentieux en cours**
- d) **Statuts CD 67**
- e) **Mutation exceptionnelle**

a) Point Général

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts from the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts from the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts from the middle right and curves upwards and to the left, overlapping the other two.



**b) Comité Territorial
Iles du Nord**

Contexte

Le Bureau Fédéral doit se prononcer sur :

1. Le principe de la réactivation du Comité existant à qui une délégation serait de nouveau donnée par le Comité Directeur
2. L'intégration des clubs de Saint-Barthélemy
3. L'adoption totale ou aménagée des Statuts-types des organismes déconcentrés
4. L'organisation d'élections pour le mandat restant à courir

Réactivation du Comité

Les clubs de Saint-Martin (via le collectif territorial des îles du nord), la Ligue Régionale de Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin sont favorables à ce qu'un Comité territorial organise le basket dans son ressort sous l'égide de la Ligue Régionale de Guadeloupe.

- Avis favorable pour proposer au Comité Directeur du 17 octobre 2021 de confier la délégation de pouvoir par convention au Comité Territorial existant créé par la Fédération

Intégration des clubs de Saint-Barthélemy

Concerne un club aujourd'hui qui fait partie du Collectif territorial des îles du nord.

Deux collectivités d'Outre-Mer distinctes mais une seule préfecture et un seul député pour les 2 îles (préfecture des Iles du Nord)

- Avis favorable qui impliquerait :
 - Le changement du champ territorial du Comité pour intégrer tous les groupements sportifs dont le siège se situe à Saint-Martin et Saint-Barthélemy
 - Le nom du Comité : proposition des membres : Comité Territorial des Iles du Nord
- Il est nécessaire de faire acter lors de l'AG FFBB ce changement et d'en obtenir l'accord du Ministère des Sports

Adoption totale ou aménagée des Statuts-types des organismes déconcentrés

La FFBB a imposé depuis 2020 à l'ensemble de ces comités et ligues d'adopter des statuts-types. Ceux-ci ont également été adaptés pour les territoires d'outre-mer.

- Avis favorable à l'adoption des Statuts-types avec les aménagements suivants :
 - Prévoir au moins un ou deux membres de droit du Comité Directeur de la Ligue Régionale de Guadeloupe
 - Prévoir la mandature exceptionnelle 2020/2024 qui ne débiterait qu'en octobre 2021
 - Prévoir le changement de siège social
 - Modifications statutaires ne peuvent être validées que par une Assemblée Générale Extraordinaire
- Comme il n'existe plus de Comité Directeur à Saint-Martin, la décision doit revenir au Comité Directeur de la LR Guadeloupe, après accord de la FFBB.

Organisation d'élections pour le mandat restant à courir

Des élections doivent être organisées conformément aux dispositions statutaires actuellement en vigueur. Pour des raisons pratiques d'organisation, il conviendrait de convoquer l'AG extraordinaire et l'AG électorale dans des délais proches et d'anticiper l'adoption des modifications statutaires.

Ainsi, seraient convoqués et votants pour l'AG extraordinaire les seuls clubs de Saint-Martin tandis que seraient convoqués les clubs de Saint-Martin et Saint-Barthélemy à l'AG électorale.

A noter que le Comité n'aura pas de délégué pour l'AG fédérale autre que celui désigné au sein de la LR Guadeloupe pour cette année 2021.

Rétroplanning

Chronologie	
+ 2 mois max	Transmission des informations à la Préfecture
+ 15 jours max	Transmission des informations à la FFBB
Jour J	Assemblée Générale Elective
Jour J	Assemblée Générale Extraordinaire
17 octobre 2021	Comité Directeur FFBB délègue ses pouvoirs au Comité Territorial des Iles du Nord
16 octobre 2021	Assemblée Générale FFBB acte le changement de ressort territorial du Comité Saint-Martin
J-10 mini	Date limite de diffusion des ordres du jour et des pièces : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation des comptes ▪ Communication rapport annuel et comptes ▪ Arrêt nombre de voix des licenciés des clubs de Saint-Martin pour l'AG extraordinaire
J-15	Date limite de convocation des vérificateurs aux comptes
J-20 mini	Transmission des modifications statutaires aux membres Date limite de réception des candidatures
J-30 mini	Date limite de convocation des membres (groupements sportifs et licenciés individuels) à l'Assemblée Générale Extraordinaire
J-45 mini	Date limite de convocation des membres (groupements sportifs et licenciés individuels) à l'Assemblée Générale Elective
Entre le 28 août et le 3 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Saisine du Ministère des Sports pour les informer et obtenir leur accord sur le changement de ressort territorial - Réunion du Comité Directeur de la LR Guadeloupe avec l'ordre du jour suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des clubs de Saint-Martin • Tenue d'une Assemblée Générale Elective des clubs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy • Constitution d'une CSOE – CVP
28 août 2021	Bureau Fédéral valide les démarches et le rétroplanning
6 août 2021	Appel à candidature pou l'élection du Comité Territorial
31 mars 2021	Arrêt du nombre de voix de chaque groupement sportif pour l'AG électorale

**c) Conciliations et
contentieux en cours**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are layered, with some appearing in front of others, and they curve from the bottom right towards the top right.

d) Modifications des statuts

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion or a stylized graphic element. The text 'd) Modifications des statuts' is positioned on the left side, centered vertically, and is rendered in a bold, white, sans-serif font.

CD 67

- Validation du Comité Directeur du 10/07/21 des modifications relatives aux obligations comptables
- Délégation donnée au Bureau Fédéral pour statuer sur les autres demandes relatives au siège social et à l'objet de l'association :
 - Article 2 : Changement du lieu du siège social
« A compter du 01/10/2021 : 180 Avenue de Colmar 67100 Strasbourg »
- *Siège du Basket Center*
 - Article 4 : Ajout dans l'objet de l'association permettant au Comité :
« d'exploiter le Basket Center à compter du 01/10/2021 »
- *Le CD 67 sollicite l'accord des instances fédérales afin de modifier son objet statutaire en ajoutant l'exploitation du Basket Center à compter du 1^{er} octobre prochain*

**e) Mutation
exceptionnelle**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts from the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts from the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts from the top right and curves downwards and to the left. These lines create a sense of movement and depth.

Article 411.3 – Règlements généraux FFBB

« Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison d'un motif familial, d'un motif de scolarité, d'un motif d'emploi, d'un changement de la situation militaire, de la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution. »

19/06/2021	Lors de son AG, le CD 73 informe tous les clubs des dates de la 1 ^{ère} période de mutation du 1 ^{er} au 15 juillet 2021
12/07/2021	Un mail est adressé aux clubs qui indique de nouvelles dates pour la 1 ^{ère} période de mutation du 1 ^{er} juin au 30 juin 2021
14/07/2021	La joueuse démissionne du club de Chambéry La Motte Cognin Basket Savoie et saisit son inscription pour le club de La Ravoire Challes Basket
15/07/2021	La Ravoire Challes Basket valide la préinscription => attribution d'une 1C par le CD
19/07/2021	Modification dans FBI du type de mutation 1C en 2C suite au refus du club quitté
04/08/2021	Validation de la licence 2C par le comité
06/08/2021	Demandes de la joueuse et du club de La Ravoire pour modifier le type de mutation 2C en 1C pour évoluer en pré-national.

Préconisation DAJI :
Indépendamment de la date de mutation, la joueuse a justifié d'un déménagement pour motif familial. Il convient de faire droit à sa demande de qualification en 1C
Alerte du Comité

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

